



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18050845

de

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **12 MARS 2018**

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0541 505 963**

Dénomination

(en entier) : **CONFERENCE PERMANENTE DES
INTERCOMMUNALES WALONNES DE GESTION DES
DECHETS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Route de la Lache, 4 à 5150 - Floreffe**

Objet de l'acte : Nomination d'un réviseur

Assemblée générale ordinaire du 15/12/2016.

Vu les statuts de la société,

Vu le pacte d'associés,

Considérant que le mandat du réviseur actuel arrive à échéance le 31 décembre prochain,

Vu les résultats de la procédure de marché public lancée par la Copidec en vue de la désignation d'un nouveau réviseur pour la période 2017/2019,

Considérant qu'à l'issue de cette procédure, le Conseil d'administration a en date du 24.11.2016 décidé d'attribuer le marché à la SCRL Cabinet FALLON, CHAINIAUX, CLUDTS, GARNY & Co ° et de proposer à la prochaine Assemblée Générale d'appeler Monsieur Olivier RONSMANS en tant que représentant de la SCRL aux fonctions de contrôleur aux comptes de COPIDEC,

Décide de désigner Monsieur Olivier RONSMANS, représentant de la SCRL Cabinet FALLON, CHAINIAUX, CLUDTS, GARNY & Co °, aux fonctions de contrôleur aux comptes de COPIDEC. Ses émoluments sont fixés à 1.350 € / an non indexé pour les missions de type A et de 95 €/heure non indexé pour les missions de type B (missions particulières) et ce, pour les exercices comptables 2017 à 2019.

Julien SIMON
Mandataire

Déposé en même temps: Procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).